



Mairie de Dompnac

Compte rendu de la séance du 27 août 2020

Secrétaire(s) de la séance: Jean TIRELLI

Président : LASTELLA Carole

Secrétaire : TIRELLI Jean

Présents : Madame Carole Lastella, Madame Emmanuelle Delestang, Monsieur Sébastien Berger, Monsieur André Renault, Monsieur Samuel Bertolotti, Monsieur Jean Tirelli, Madame Viviane Rousseau

Ordre du jour:

- CCID
- Recensement
- Régie
- Tarifs de l'eau
- Compteurs Linky
- Recrutement
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Commission communale des impôts (DE 2020 035):

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, et sachant que Mme le Maire, Carole Lastella, est désignée d'office pour présider la CCID, le conseil municipal propose à l'unanimité la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants comme suit :

Commissaires proposés		
DELESTANG	Emmanuelle	Le Fraysse 07260 Dompnac
BELLIDENTY	Jocelyn	1120, Route de Vogue 07200 Saint Maurice d'Ardèche
BERGER	Sébastien	Font du Fraysse, Maison du Ruisseau 07260 Dompnac

PERRON	Patrick	La Surgeyre - Granzial - 07260 Dompnac
RENAULT	André	Le Pré 07260 Dompnac
KOCENDA	Maud	Pourcharesse 07260 Dompnac
BERTOLOTTI	Samuel	Font du Fraysse, Maison du Ruisseau 07260 Dompnac

Désignation du coordonnateur du recensement communal (DE 2020 034):

Suite au courrier reçu de la part de la Direction régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes en date du 28 mai 2020 relatif au recensement de la population 2021, Mme le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal chargé de superviser le recensement

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer en qualité de coordonnatrice communale de l'enquête de recensement pour l'année 2020-2021: Mme Viviane Rousseau, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté individuel pris par Mme le Maire

Institution d'une régie (DE 2020 036):

Suite à l'exposé de Mme le Maire quant à la nécessité de pouvoir procéder au paiement de certaines dépenses courantes en utilisant une carte bleue, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à créer une régie communale en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales et de fixer le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur à 1.200 euros.

Monsieur Sébastien Berger est nommé régisseur titulaire de la régie d'avances. En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. Sébastien Berger sera remplacé par M. Samuel Bertolotti mandataire suppléant

Vote de crédits supplémentaires:

Suite à la création de la régie, le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	4852.00	
60632	Fournitures de petit équipement	1000.00	
6232	Fêtes et cérémonies	900.00	
65548	Autres contributions	-4852.00	
65548	Autres contributions	-2900.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1000.00	

TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2138 - 53	Autres constructions	1100.00	
2158 - 43	Autres installat°, matériel et outillage	-1100.00	
2183 - 63	Matériel de bureau et informatique	2000.00	
2188 - 44	Autres immobilisations corporelles	2000.00	
2188 - 44	Autres immobilisations corporelles	852.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		4852.00
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-4852.00
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		4852.00
TOTAL :		4852.00	4852.00
TOTAL :		4852.00	4852.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Questions diverses :

Tarif de l'eau : Après débat sur la question de l'eau (qualité, tarifs), les tarifs demeurent inchangés pour le moment.

Recrutement : Création d'un poste permanent de secrétaire de mairie. Après réception des candidats, le poste sera pourvu.

Compteurs Linky: Dans l'attente de la décision du Tribunal Administratif concernant la contestation d'ENEDIS de l'arrêté pris par le maire de Dompnac, les techniciens d'ENEDIS, ayant essuyé plusieurs refus des habitants, après intervention du maire et de l'adjointe, ont pris la décision de suspendre le chantier de pose de compteurs Linky sur la commune. Cependant, ils se réservent la possibilité de poser des compteurs lorsque ceux-ci ne se trouvent pas sur un terrain privé.

Visite de l'église: De plus en plus de marcheurs demandent à visiter l'église de Dompnac. La clef se trouvant en mairie, le conseil municipal a décidé pour des raisons de sécurité et sur demande, d'ouvrir l'église durant les heures de permanence de la mairie : Mardi matin et jeudi après-midi.

Sécurité de la mairie et des bâtiments communaux: Les extincteurs ont été vérifiés. Projet de pose d'un extincteur à la chapelle St Régis.
Réparation de l'alarme de la mairie. Réalisation d'un devis pour la pose de détecteurs de fumée pour la mairie.
Projet d'installation d'une guérite pour l'extincteur dans le hall de la mairie.
Réflexion au sujet de la création d'une sortie de secours pour l'étage de l'école.

Questionnement au sujet du statut de la chapelle St Régis.

Après consultation de l'évêché, il apparaît que la chapelle est toujours consacrée.
L'évêché, par la voix de Mme Maclès, est favorable à ce que la croix en bois dont un bras menace de tomber soit changée.

Le Maire
Carole Lastella

